

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE PREFET DE L'ALLIER COMMUNIQUE

L'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi, session 2015, sera organisé ainsi qu'il suit :

EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ (U.V.1, U.V.2 ET U.V.3) LES 23 ET 24 FÉVRIER 2015

EPREUVE D'ADMISSION (U.V.4) LES 8 ET 9 AVRIL 2015

Les candidats qui désirent se présenter à cet examen doivent impérativement retirer un dossier d'inscription auprès de la Préfecture ou le télécharger sur le site : www.allier.gouv.fr.

Ce document dûment rempli et complété sera déposé ou adressé au plus tard le 22 décembre 2014, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi, à la Préfecture de l'Allier, Direction de la Réglementation, des Libertés Publiques et des Etrangers, Bureau de la Circulation, Service des taxis, CS31649, 03016 MOULINS CEDEX, Tél. : 04.70.48.33.16.

Tous renseignements peuvent être obtenus auprès de la Préfecture de l'Allier.

VU, le **10 SEP. 2014**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Serge BIDEAU